



Plan d'accessibilité 2006-2007



Centre for Addiction and Mental Health
Centre de toxicomanie et de santé mentale

1001, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario)
M6J 1H4

Téléphone : 416 535-8501

Sans frais en Ontario : 1 800 463-6273

www.camh.net

Approuvé aux fins d'affichage

Le 14 novembre 2006

Résumé

La *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* a pour objet d'améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées et de prévoir leur participation au repérage, à l'élimination et à la prévention des obstacles à leur pleine participation à la vie de la province. La Loi exige de tous les hôpitaux qu'ils rédigent un plan d'accessibilité annuel.

Dans cette optique, le Comité du plan d'accessibilité du Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH) a rédigé le plan d'accessibilité de CAMH pour le cycle de planification 2006-2007. Ce plan vise à décrire les mesures que CAMH a prises au cours du cycle de planification 2005-2006 et celles qu'il prendra au cours du cycle 2006-2007 pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles auxquels se heurtent les personnes ayant un handicap visible ou invisible, dont les patients, le personnel, les clients, les membres de la collectivité, les visiteurs et les autres personnes liées à CAMH.

Le présent plan d'accessibilité donne un aperçu des activités de CAMH et de son engagement à l'égard de la planification de l'accessibilité. De plus, on y décrit la structure et le mandat des groupes de travail pertinents créés par CAMH.

En 2004, CAMH a effectué une analyse détaillée afin de repérer les obstacles qui empêchent les personnes handicapées qui habitent dans les installations de CAMH, qui y travaillent et qui ont recours aux services de CAMH de participer pleinement aux activités de CAMH. On a utilisé les résultats de cette vérification pour élaborer une stratégie prioritaire d'élimination des obstacles et jeter les assises du plan de mise en œuvre à long terme, qui comprend le plan d'accessibilité 2006-2007.

Table des matières

Section 1 – But visé par le plan d'accessibilité de CAMH	4
Section 2 – Objectifs du plan d'accessibilité de CAMH	4
Section 3 – Description générale de CAMH	4
Section 4 – Groupes de travail sur l'accessibilité créés par CAMH	6
Section 5 – Engagement de CAMH à l'égard du plan d'accessibilité	6
Section 6 – Initiatives d'élimination d'obstacles prises par CAMH en 2005-2006	7
Section 7 – Méthodes utilisées pour repérer les obstacles à CAMH	11
Section 8 – Obstacles sur lesquels CAMH se penchera en 2006-2007	11
Section 9 – Processus d'examen du plan d'accessibilité de CAMH	15
Section 10 – Stratégie de communication du plan d'accessibilité de CAMH	15
Annexe 1 Mandat et composition du Groupe de travail sur les limitations personnelles.....	16
Annexe 2 Mandat et composition du Comité du plan d'accessibilité.....	22

Section 1 – But visé par le plan d'accessibilité de CAMH

Le présent rapport a pour but de décrire les mesures que CAMH a prises au cours du cycle de planification de l'accessibilité 2005-2006 et celles qu'il prendra au cours du cycle 2006-2007 pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles afin que tous les Ontariens, y compris les patients, le personnel, les clients, les bénévoles, les étudiants, les familles, les visiteurs et les autres personnes liées à CAMH, puissent avoir accès aux installations et aux services de l'organisation.

Section 2 – Objectifs du plan d'accessibilité de CAMH

Le présent plan :

- décrit la démarche que suit CAMH pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles auxquels font face les personnes handicapées ;
- passe en revue les progrès réalisés par CAMH en vue d'éliminer et de prévenir les obstacles qui ont été repérés lors du cycle de planification 2005-2006 relativement aux installations, aux politiques, aux programmes, aux pratiques et aux services de CAMH ;
- dresse une liste des installations, des politiques, des programmes, des pratiques et des services que CAMH passera en revue au cours de la prochaine année afin de repérer les obstacles auxquels font face les personnes handicapées ;
- décrit les mesures que CAMH prendra au cours de la prochaine année afin de repérer, d'éliminer et de prévenir les obstacles auxquels font face les personnes handicapées ;
- décrit la façon dont CAMH mettra le présent plan d'accessibilité à la disposition du public.

Section 3 – Description générale de CAMH

Aperçu

CAMH est le plus grand centre canadien de sciences de la santé se consacrant à la maladie mentale et à la toxicomanie. Sur le plan clinique, son rôle consiste à soigner les personnes ayant de graves problèmes de maladie mentale ou de toxicomanie. Pour ce faire, il dispose de 538 lits en établissements et offre de nombreux services de consultations externes, en milieu hospitalier ou communautaire. Ces services sont dispensés dans quatre emplacements principaux et 28 bureaux satellites à travers l'Ontario. Ses autres mandats touchent la recherche, l'éducation et la promotion de la santé. CAMH, qui est affilié à l'Université de Toronto, compte environ 2 700 employés et 20 000 clients en Ontario, la plupart à Toronto. CAMH s'est engagé à étoffer et

à améliorer les services de traitement de la toxicomanie et de la maladie mentale en Ontario.

Mission de CAMH

Améliorer la vie des personnes qui sont aux prises avec des problèmes de toxicomanie et de santé mentale et faire la promotion de la santé en Ontario et ailleurs.

Vision de CAMH

Des communautés fortes et en bonne santé, dans lesquelles les personnes ayant des problèmes de toxicomanie et de santé mentale peuvent accéder à des services adéquats et efficaces et mener une vie à part entière.

Valeurs fondamentales et engagements de CAMH

- Pratique axée sur le client
- Apprentissage continu
- Diversité
- Évaluation et responsabilisation
- Approche holistique de la santé
- Partenariats

Objectifs de CAMH

- Améliorer les soins et la santé
 - Approfondir nos connaissances et partager et mettre en application les nouvelles connaissances
 - Influencer les politiques publiques et favoriser des changements positifs au sein du système
 - Offrir le meilleur climat de travail et d'apprentissage
 - Assurer le développement et la viabilité à long terme
 - Mettre en place des technologies et des systèmes efficaces de gestion de l'information
 - Créer des installations novatrices
-

Section 4 – Groupes de travail sur l'accessibilité créés par CAMH

Deux entités se penchent sur les questions d'accessibilité à CAMH :

- le Groupe de travail sur les limitations personnelles ;
- le Comité du plan d'accessibilité.

Le Groupe de travail sur les limitations personnelles (GTLP), qui est formé de membres du personnel de CAMH ainsi que de représentants des clients, des utilisateurs, des survivants et de la collectivité, est un groupe permanent qui, par l'entremise du Bureau des programmes sur la diversité, relève de la haute direction. Il a pour but de faire progresser diverses questions touchant les handicaps à CAMH, notamment en ce qui concerne la formation, la responsabilisation du personnel et les ressources humaines, et de promouvoir un accès universel et inclusif aux installations existantes et futures. On trouvera des précisions sur le mandat et la composition du GTLP à l'annexe 1. Ses membres se réunissent environ 12 fois par an pour discuter de questions générales touchant les handicaps à CAMH.

Le Comité du plan d'accessibilité est chargé de superviser l'élaboration du plan d'accessibilité de CAMH et de coordonner les activités permanentes de planification de l'accessibilité qui y sont réalisées. On trouvera des précisions sur le mandat et la composition du comité à l'annexe 2. Les membres du comité se réunissent au moins quatre fois par année.

Section 5 – Engagement de CAMH à l'égard du plan d'accessibilité

Les questions touchant l'accessibilité à CAMH s'inscrivent dans le contexte de la diversité.

Cet engagement à l'égard de la diversité a été réitéré dans le plan stratégique 2003-2006 de CAMH, qui précise :

« Nous reconnaissons et respectons le caractère unique et la dignité de chacune et de chacun en manifestant de la sensibilité à leur égard et en ayant recours à des pratiques incluant la participation de personnes issues de groupes divers dans le processus décisionnel, le partage d'information et l'accès aux services.

Nous adhérons aux principes de l'équité et de l'accessibilité ; nous reconnaissons qu'il existe une diversité de races, de cultures, de groupes ethniques, de classes socio-économiques, de langues et d'accents, d'identités et d'orientations sexuelles, d'âges, de religions, de capacités mentales et physiques, de niveaux d'alphabétisation et de statuts d'immigrant et de réfugié. Nous respectons aussi la diversité des collectivités que nous desservons en mettant en œuvre des pratiques et

politiques inclusives en matière de gouvernance, de services et d'emploi. »

Section 6 – Initiatives d'élimination d'obstacles prises par CAMH en 2005-2006

Les initiatives récentes d'élimination d'obstacles prises par CAMH sont décrites dans le tableau suivant.

Obstacle	Mesure prise pour éliminer ou prévenir l'obstacle	Par :
Utilisation limitée ou inégale d'un langage simple et clair dans les documents écrits	Le service d'éducation de CAMH a organisé deux ateliers sur les lignes directrices applicables au langage clair. Les personnes qui ont assisté provenaient d'un large éventail de services.	Politiques, éducation et promotion de la santé (PEPS) – Éducation
Absence de lignes directrices sur l'accessibilité applicables aux documents d'information destinés au public	On a ajouté la mention suivante dans les lignes directrices de CAMH sur l'identification : « La présente publication est offerte sur support de substitution. Veuillez téléphoner aux Services des publications au 416 535-8501, poste 6111. ».	PEPS – Éducation
Absence de lignes directrices sur l'accessibilité applicables aux documents d'information destinés au public	Pour ce qui est des supports de substitution, toutes les publications affichées sur le site Web sont en format html et pdf, ainsi qu'en anglais et en français.	PEPS – Éducation
Absence de politique en matière d'adaptation	Une ébauche de la politique et des pratiques de CAMH en matière d'adaptation a été élaborée. On attend qu'elle soit approuvée par l'équipe de direction.	Ressources humaines (RH)
Accessibilité limitée aux salles de réunion	Le Service d'entretien a modifié l'arrangement des meubles et des accessoires dans la plupart des salles de réunion pour que les personnes qui utilisent un fauteuil roulant ou un scooter puissent passer par les ouvertures de porte et se rendre à la table.	Service d'entretien / planification des installations
Manque de connaissances du personnel concernant les handicaps et les options en matière d'accessibilité	Le comité mixte de planification élabore un programme intégré de formation des cadres portant sur l'homophobie, les handicaps et le racisme. Les séances de formation devraient débiter au printemps 2007.	Bureau des programmes sur la diversité (BPD) / PEPS – Éducation / RH
Critères d'accessibilité n'ayant pas encore été définis dans le cadre du projet de réaménagement	La version provisoire de la liste de vérification en matière d'accessibilité de CAMH, qui comprend des renvois au programme fonctionnel et aux meilleures pratiques en vigueur, a été distribuée en août 2006 afin de recueillir des commentaires. La version finale	Réaménagement / Planification des installations / BPD

Obstacle	Mesure prise pour éliminer ou prévenir l'obstacle	Par :
	et son approbation sont prévues pour octobre 2006.	
Manque de panneaux d'orientation et de direction ou panneaux difficiles à comprendre	<p>De nouveaux tableaux indicateurs et panneaux d'orientation ont été installés à l'emplacement de la rue Russell. Le lettrage, la taille et le contraste des couleurs des nouveaux panneaux ont été choisis de façon à assurer leur lisibilité.</p> <p>Les tableaux indicateurs des édifices indiquent toutes les toilettes et les entrées accessibles.</p> <p>On a installé des panneaux d'orientation dans les stationnements. Ces panneaux indiquent les sorties et les voies accessibles.</p>	Planification des installations
Toilettes non accessibles aux personnes qui utilisent un scooter	<p>Une toilette accessible a été aménagée au 2^e étage de la tour de la rue Russell.</p> <p>Les toilettes accessibles situées au rez-de-chaussée et au 2^e étage de l'édifice central de la rue Russell ont été rénovées. On peut maintenant y accéder en scooter.</p> <p>Les panneaux installés à l'entrée des toilettes accessibles sont plus visibles et il est plus facile de reconnaître ces toilettes.</p>	Planification des installations
Accès limité par les portes intérieures et extérieures se trouvant dans les noyaux de circulation	<p>On a mis à niveau les systèmes d'intercommunication se trouvant aux quatre entrées accessibles de l'emplacement de la rue Russell pour s'assurer qu'on puisse répondre aux appels à toute heure du jour et de la nuit.</p> <p>On a rénové les voies d'accès aux entrées accessibles de l'emplacement de la rue Russell pour que les surfaces soient lisses et antidérapantes.</p>	Planification des installations
L'entrée pour les personnes qui utilisent le service Wheel-trans	On a aménagé une entrée couverte pour ces personnes à l'emplacement de la rue Queen. Cette entrée est clairement	Planification des installations

Obstacle	Mesure prise pour éliminer ou prévenir l'obstacle	Par :
est exposée et n'est pas identifiée clairement	identifiée à l'intérieur et à l'extérieur et est munie de portes automatiques et d'un téléphone de courtoisie.	
Parties inaccessibles du site Web	Terminer le projet visant à ajouter à toutes les pages Web un lien permettant à l'utilisateur de faire abstraction des éléments de navigation se trouvant au haut et à gauche des pages.	Groupe de gestion de l'information (GGI)
Accessibilité limitée pour les clients ayant des troubles de la vue dans les unités de soins des services d'urgence et de l'unité de psychiatrie générale	On a repeint les murs et les boiseries et on a apporté des modifications pour améliorer l'accessibilité des personnes ayant des troubles de la vue aux unités de soins des services d'urgence et de l'unité de psychiatrie générale.	Unité de psychiatrie générale / CATS / Planification des installations
Parties inaccessibles du site Web	On a ajouté à toutes les pages Web un lien permettant à l'utilisateur de faire abstraction des éléments de navigation se trouvant au haut et à gauche des pages.	GGI
Clarification des critères d'accessibilité dans le cadre du projet de réaménagement	Un consultant en accessibilité a vérifié les plans de conception et d'exécution de la phase 1a du projet de réaménagement. Les questions soulevées ont été réglées.	Réaménagement / Planification des installations
Absence d'un poste d'appel d'urgence	On a installé des postes d'appel d'urgence et des caméras de sécurité à tous les étages du stationnement de l'emplacement de la rue Russell. Le personnel en a été informé et le personnel de sécurité a été formé.	Sécurité

Section 7 – Méthodes utilisées pour repérer les obstacles à CAMH

En 2004, CAMH a effectué une étude détaillée afin de repérer les obstacles qui empêchent les personnes handicapées qui habitent dans les installations de CAMH, qui y travaillent et qui ont recours aux services de CAMH de participer aux activités de l'organisation ou qui limitent leur participation.

Cette étude détaillée des installations, des politiques et des pratiques existantes visait à déterminer les modifications à apporter pour améliorer l'accessibilité, éliminer des obstacles et prévenir la création de nouveaux obstacles. Dans le cadre de cette étude, on s'est penché sur les six éléments suivants :

- les politiques ;
- certaines installations, particulièrement les emplacements de la rue College et de la rue Russell ;
- certaines publications ;
- les postes de travail et le matériel de bureau spécialisé ;
- le site Web de CAMH ;
- la réception et l'accueil.

CAMH a choisi les emplacements de la rue College et de la rue Russell (édifice central et tour) pour réaliser un projet pilote de vérification des installations.

Dans le cadre de ce projet, on a dressé une liste exhaustive d'obstacles concernant les six éléments visés par la vérification. On a classé ces obstacles par ordre de priorité et on a élaboré une stratégie visant à les éliminer. Le plan de 2006-2007 est un des éléments de cette stratégie.

Section 8 – Obstacles sur lesquels CAMH se penchera en 2006-2007

Les initiatives qui seront réalisées en 2006-2007 pour éliminer des obstacles sont décrites dans le tableau suivant.

Section 8 – Obstacles sur lesquels CAMH se penchera en 2006-2007					
Obstacle	Résultat prévu	Moyen d'éliminer ou de prévenir l'obstacle	Ressources	Calendrier	Responsabilité
Utilisation limitée ou inégale d'un langage simple et clair dans les documents écrits	Accroître l'utilisation d'un langage simple et clair dans les documents écrits. On s'attend à ce que les rédacteurs connaissent bien les principes du langage clair et à ce qu'ils mettent ces connaissances en application lors des projets réalisés par les services de l'éducation et des publications.	Deux ateliers supplémentaires sur les lignes directrices applicables au langage clair offerts à tous les membres du personnel ont été annoncés dans le calendrier de perfectionnement du personnel de 2006-2007.	PEPS - Éducation	2006-2007	PEPS – Éducation
Politiques et procédures en matière de ressources humaines qui ne comprennent pas de critères d'accessibilité	Donner la possibilité d'utiliser des supports de substitution lors du processus d'embauche.	Le service des ressources humaines collaborera avec le GGI afin d'élaborer des énoncés qui permettent d'offrir des supports de substitution lors du processus publicitaire / de recrutement et de publier les offres d'emploi, les lettres de confirmation et les avis d'états de service sur des supports de substitution.	RH	Printemps 2007	RH / GGI
Absence d'une politique en matière d'adaptation	Politique en matière d'adaptation.	Mettre en œuvre la nouvelle politique et les nouvelles pratiques en matière d'adaptation lorsqu'elles auront été approuvées par l'équipe de direction.	RH	Printemps 2007	RH
Manque de connaissances du personnel concernant	Le personnel est informé des politiques et des procédures concernant les	Le service des ressources humaines élaborera et mettra en œuvre un programme de	RH	Printemps 2007	RH

Section 8 – Obstacles sur lesquels CAMH se penchera en 2006-2007					
Obstacle	Résultat prévu	Moyen d'éliminer ou de prévenir l'obstacle	Ressources	Calendrier	Responsabilité
les handicaps et les options en matière d'accessibilité	handicaps, l'élimination des obstacles et le devoir de prendre des mesures d'adaptation.	formation des cadres sur la nouvelle politique et les nouvelles pratiques en matière d'adaptation.			
Absence de processus concernant l'embauche sans préjugés	Politique en matière d'adaptation et processus d'embauche faisant abstraction des préjugés.	Le service des ressources humaines commencera à mettre en œuvre un processus d'embauche faisant abstraction des préjugés.	RH	Printemps 2007	RH
Manque de connaissances du personnel concernant les handicaps et les options en matière d'accessibilité	Offrir au personnel des ateliers sur les handicaps et les options en matière d'accessibilité.	À compter du printemps 2007, on commencera à former les cadres sur l'homophobie, les handicaps et le racisme.	PEPS – Éducation	Printemps 2007	BPD / RH / PEPS – Éducation
Manque de connaissances du personnel concernant les handicaps et les options en matière d'accessibilité	Sensibiliser davantage tous les employés et les bénévoles aux caractéristiques et aux mécanismes d'accessibilité.	Planifier et mettre en œuvre une stratégie de communication sur les caractéristiques d'accessibilité.	PEPS – Affaires publiques / Planification des installations	Printemps 2007	Planification des installations / PEPS – Affaires publiques
Critères d'accessibilité n'ayant pas encore été définis dans le cadre du projet de réaménagement	Assurer l'accessibilité des nouvelles installations.	Élaborer la version définitive de la liste de vérification aux fins de l'accessibilité que l'on utilisera pour évaluer les nouveaux édifices et orienter leur conception.	Réaménagement / Planification des installations / BPD	Automne 2006	Réaménagement / Planification des installations / BPD
Surface inégale sur les chemins reliant les emplacements des rues Russell et College aux trottoirs	Sécurité et confort accrus sur les chemins menant aux emplacements des rues Russell et College.	Aplanir la surface aux endroits stratégiques pour améliorer la transition et réduire au minimum les risques de trébucher.	Planification des installations / 20 000 \$	Automne 2006	Planification des installations

Section 8 – Obstacles sur lesquels CAMH se penchera en 2006-2007					
Obstacle	Résultat prévu	Moyen d'éliminer ou de prévenir l'obstacle	Ressources	Calendrier	Responsabilité
Le chemin se trouvant du côté ouest de l'emplacement de la rue College n'est pas une rampe	Sécurité et confort accrus sur le chemin se trouvant du côté sud-ouest de l'emplacement de la rue College.	Modifier le chemin pour en faire une rampe.	Planification des installations / 4 000 \$	Automne 2006	Planification des installations
Panneaux d'orientation inadéquats à l'emplacement de la rue Queen	Panneaux indiquant clairement aux clients, aux visiteurs et au personnel comment se rendre aux immeubles et comment s'y retrouver à l'intérieur.	Revoir les panneaux d'orientation à l'intérieur et à l'extérieur, les mettre à jour et concevoir de nouveaux panneaux pour l'emplacement de la rue Queen.	Planification des installations / 40 000 \$	Printemps 2007	Planification des installations
Panneaux d'orientation aux emplacements des rues Russell et College	Panneaux indiquant clairement aux clients, aux visiteurs et au personnel comment se rendre aux immeubles et comment s'y retrouver à l'intérieur.	Terminer l'installation de panneaux d'orientation et d'autres panneaux extérieurs aux emplacements des rues Russell et College.	Planification des installations / 15 000 \$	Automne 2006	Planification des installations
Danger sous les escaliers de la tour de l'emplacement de la rue Russell	Sécurité accrue dans ces escaliers.	Installer des barrières sous les escaliers, là où le dégagement est de moins de 2 030 mm.	Planification des installations / 10 000 \$	Automne 2006	Planification des installations
Vitrage – Absence d'avertissements visuels sur les grandes surfaces vitrées sur les murs et les portes	Marques claires indiquant où se trouvent les barrières transparentes.	Installer des autocollants d'avertissement de couleurs contrastantes.	Planification des installations / 6 000 \$	Printemps 2007	Planification des installations
Objets en saillie sur les voies de circulation ne pouvant pas être détectés par les personnes qui utilisent une canne.	Sécurité accrue lorsque des objets font saillie sur les voies de circulation.	Retirer des voies de circulation les objets qui font saillie ou installer une barrière pouvant être détectée à la base de l'objet.	Planification des installations / 5 000 \$	Printemps 2007	Planification des installations

Section 9 – Processus d'examen du plan d'accessibilité de CAMH

Le Comité du plan d'accessibilité de CAMH surveillera la mise en œuvre du plan. On fera le point sur cette mise en œuvre lors de réunions qui auront lieu tous les trimestres. Le mandat du comité est présenté à l'annexe 2.

Section 10 – Stratégie de communication du plan d'accessibilité de CAMH

Le plan d'accessibilité 2006-2007 du Centre de toxicomanie et de santé mentale sera publié et distribué par le Service des affaires publiques. On pourra en obtenir un exemplaire au Centre R. Samuel McLaughlin de renseignements.

De plus, le plan sera affiché sur le site Web de CAMH (www.camh.net).

On pourra obtenir sur demande le plan d'accessibilité 2006-2007 sur support de substitution.

Annexe 1

Groupe de travail sur les limitations personnelles, CAMH MANDAT RÉVISÉ (Septembre 2005)

I. VISION

Le Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH) entend devenir une organisation exempte de préjugés, de discrimination et d'obstacles pour les intervenants¹. Le programme de diversité de CAMH et son engagement à cet égard reposent sur les principes de l'inclusion et de l'accessibilité, notamment en ce qui concerne la structure organisationnelle, la gouvernance, les ressources humaines, la prestation des services et les partenariats communautaires. CAMH *fait preuve* de leadership, de respect, de sensibilité et d'efficacité, accorde un soutien, adopte des changements positifs, défend les intérêts des parties en cause et possède l'expertise et l'expérience nécessaires pour ce qui est de toutes les questions touchant les handicaps, l'inclusion et l'accessibilité.

II. BUT

Le Groupe de travail sur les limitations personnelles (GTLP) mis sur pied par CAMH collabore avec les intervenants de CAMH pour assurer un leadership, défendre les intérêts à l'interne et à l'externe, et fournir une expertise, un soutien, des conseils et des recommandations concernant le programme de diversité du Centre, notamment en ce qui concerne les points suivants :

- les questions liées aux handicaps qui touchent tous les intervenants de CAMH ;
- l'élimination des obstacles, des préjugés et de la discrimination auxquels font face les personnes handicapées ;
- les questions liées à l'accessibilité et à la diversité touchant les politiques, les programmes, les services, les ressources humaines, la gouvernance et les partenariats communautaires.

¹ On entend par intervenants les personnes qui utilisent ou qui ont utilisé les services de CAMH, les partenaires communautaires, la direction, le personnel, les entrepreneurs, les visiteurs, les étudiants, les bénévoles, les familles, les amis et les proches des Ontariennes et des Ontariens qui ont un handicap.

III. RESPONSABILISATION

Le GTLP est un comité permanent de CAMH qui rend des comptes aux intervenants de l'organisation. À ce titre, il prend les engagements suivants :

1. PROMOUVOIR LA RESPONSABILISATION ET EN DONNER L'EXEMPLE :

- donner au personnel, aux membres communautaires, aux clients actuels et passés, aux étudiants et aux bénévoles de CAMH et de la collectivité l'occasion de devenir membres du groupe de travail ;
- encourager activement les intervenants ayant un handicap à participer aux activités du groupe de travail ;
- maintenir en poste les membres du groupe de travail en leur offrant un milieu accueillant lors des réunions ;
- encourager la transparence en permettant aux groupes et aux particuliers de prendre connaissance des procès-verbaux et des rapports du groupe de travail :
 - demander des renseignements et des conseils aux partenaires communautaires pertinents et solliciter leur participation,
 - publier des rapports à intervalles réguliers et au moment opportun portant sur des questions d'intérêt et les activités du GTLP par l'entremise des outils de communication de CAMH (Broadcast, Building Together, Connexions, Cross Currents, etc.).

2. RESPECTER LES LIGNES DIRECTRICES ET LES CADRES STRATÉGIQUES SUIVANTS :

Politique de CAMH en matière de diversité, Politique en matière de harcèlement et de discrimination, Charte des droits des clients de CAMH, Orientations stratégiques et autres documents pertinents, notamment :

- la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*, la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, le Code ontarien des droits de la personne, la Charte des droits et libertés et les autres mesures législatives ayant une incidence sur les travaux du GTLP.

3. COLLABORER AVEC LES GROUPES INTERNES ET EXTERNES ET LES ORGANISMES AFIN DE FAIRE PROGRESSER LE PROGRAMME ET DIVERSES QUESTIONS PORTANT SUR LES HANDICAPS :

- Les groupes internes peuvent comprendre les conseils d'assurance de la qualité, les vice-présidents chargés de mettre en œuvre les orientations stratégiques, la table ronde des groupes de travail et des groupes chargés de la diversité, le conseil consultatif sur le mieux-être des employés, le groupe chargé de la stratégie de diversité, le Conseil
-

d'autonomie du client, le Conseil des familles, le Conseil sur la pratique clinique, etc.

- Les groupes externes peuvent comprendre les fournisseurs de services et les organismes communautaires qui, comme nous, souhaitent faire progresser le programme portant sur les handicaps, ainsi que les agences ou les groupes dirigés et gérés par des personnes handicapées qui souhaitent s'associer au GTLP pour faire progresser ce programme.

4. CHERCHER À OBTENIR L'APPUI ET L'APPROBATION DE LA DIRECTION DE CAMH ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE EN AYANT RECOURS À UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION EFFICACE PRÉVOYANT NOTAMMENT :

La présentation de rapports à intervalles réguliers par le président du GTLP et les employés désignés du Bureau des programmes sur la diversité au directeur de ce bureau et au vice-président, Relations communautaires :

- le vice-président, Relations communautaires, présentera, au moment opportun, des rapports et des mises à jour sur les initiatives du GTLP au groupe de la haute direction et au conseil d'administration ;
- le GTLP recevra, au moment opportun, des rapports sur les propositions et les recommandations faites au groupe de la haute direction au nom du groupe de travail ;
- chaque membre du GTLP présentera, au moment opportun, des rapports et des mises à jour au chef de service et au directeur dont il relève.

5. CHERCHER À OBTENIR DES FONDS SUFFISANTS ET ÉLABORER DES STRATÉGIES BUDGÉTAIRES EFFICACES EN COLLABORATION AVEC LE DIRECTEUR DU BUREAU DES PROGRAMMES SUR LA DIVERSITÉ.

- Repérer, ensemble, les sources potentielles de financement et les ressources internes et externes permettant au groupe de travail de remplir ses fonctions.

6. TENIR LES INTERVENANTS INTERNES ET EXTERNES AU COURANT DES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DU GTLP PORTANT SUR LA DIVERSITÉ EN :

- organisant des séances d'information, des forums, des séances de formation et des activités de planification stratégique ;
 - affichant des renseignements clés dans la section des sites intranet et internet de CAMH portant sur la diversité ;
 - diffusant des renseignements sur les mesures prises par les partenaires pour faire progresser le programme portant sur les handicaps.
-

IV. PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Le GTLP s'est engagé à respecter les principes d'équité, d'accessibilité, d'inclusion et de respect pour tous les intervenants de CAMH, y compris les personnes ayant un handicap, qu'elle qu'en soit la nature et qu'il soit visible ou invisible, particulièrement pour ce qui est des questions de toxicomanie et de santé mentale. Le GTLP :

- donnera l'exemple de l'utilisation de bonnes pratiques en matière de diversité, notamment en misant sur le respect et la collaboration conformément aux valeurs fondamentales de CAMH et à sa politique en matière de diversité, qui est liée à d'autres politiques et programmes du Centre ;
 - déploiera tous les efforts raisonnables possibles pour répondre aux besoins de ses membres, surtout ceux des personnes handicapées (p. ex., téléconférence, aide pour les déplacements) ;
 - respectera la confidentialité ;
 - reconnaîtra la contribution de tous ses membres en tenant compte de l'expérience personnelle, des compétences, de la façon de communiquer, de la participation et du style de leadership de chacun au sein du groupe ;
 - favorisera l'inclusion et la prise de décisions par consensus quand il fait progresser le programme portant sur l'accessibilité et les handicaps ;
 - travaillera d'une façon qui favorise la sécurité et le soutien de tous les participants ;
 - collaborera étroitement avec les intervenants pour s'assurer que les responsables des politiques et programmes connexes tiendront compte des handicaps visibles et invisibles et des questions qui en découlent comme les handicaps, la race, la culture, la religion, la spiritualité, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, etc. qui se greffent au programme global de diversité.
-

V. FONCTIONS

Le GTLP :

- ❑ aidera CAMH à faire connaître aux intervenants les mesures prises par le Centre concernant les personnes handicapées et les progrès réalisés en ce sens à l'interne et à l'externe ;
- ❑ collaborera avec les responsables de programmes concernés pour accroître la capacité interne (soutien clinique, planification, promotion de la santé, etc.) et nouer des liens avec les organisations partenaires s'intéressant aux questions qui touchent les personnes handicapées ;
- ❑ collaborera avec le Bureau des programmes sur la diversité et d'autres unités pertinentes de CAMH pour appuyer la mise en œuvre des recommandations approuvées formulées lors de divers forums et ateliers et dans le cadre d'études et de recherches ;
- ❑ fournira une aide et des conseils stratégiques au sujet des handicaps au Bureau des programmes sur la diversité, à la haute direction, au groupe chargé de la stratégie de diversité, à la table ronde des groupes de travail et des groupes chargés de la diversité, au Comité du plan d'accessibilité et aux responsables des programmes de CAMH dans les domaines des politiques, des programmes, des services, des relations communautaires, de la défense des intérêts, des ressources humaines, du budget, etc. ;
- ❑ fournira des conseils d'expert et assurera un leadership aux fins du programme de réaménagement du Centre pour qu'on tienne compte des questions touchant l'accessibilité et les handicaps.

VI. RESPONSABILITÉS

- ❑ Le style de leadership et la présidence (c.-à-d. un seul président ou présidence à tour de rôle) seront déterminés tous les ans, au moment opportun, par les membres du Groupe de travail sur les limitations personnelles.
- ❑ Les membres se réuniront au moins six fois par année.
- ❑ Le GTLP participera activement aux discussions, aux études, aux initiatives, à la prise de décisions et aux projets connexes.
- ❑ Pendant au moins quatre heures par mois, le GTLP fera le suivi des questions soulevées lors de la réunion.

VII. COMPOSITION (de 15 à 20 participants)

Le GTLP s'est engagé à compter parmi ses membres des personnes ayant de l'expérience en ce qui concerne les limitations personnelles que ce soit sur le plan personnel ou professionnel. Au moins 50 pour 100 de ses membres seront des personnes handicapées. Le GTLP sera formé notamment :

- de représentants de CAMH (p. ex., membres du personnel des quatre principaux emplacements, des régions, de différents niveaux, de représentants du SEFPO et de l'ONA, etc.) ;
- de représentants de la collectivité ;
- de personnes qui ont recours ou qui ont eu recours aux services de CAMH, y compris les membres de leur famille.

Nota : La participation des représentants de CAMH au GTLP sera approuvée par le superviseur immédiat. On s'attend à ce que les participants consacrent environ quatre heures par mois au groupe de travail.

VIII. QUORUM

- Trente pour cent des membres de chaque groupe représenté doivent être présents lorsqu'on discute de questions portant sur les finances, les politiques, la défense des intérêts et les ressources humaines. Les membres seront informés d'avance lorsque de telles questions figureront à l'ordre du jour.
- S'il n'y a pas quorum, la réunion peut avoir lieu, mais sur d'autres sujets et aucune décision ne sera prise.

IX. ADMINISTRATION

Le Bureau des programmes sur la diversité, en collaboration avec d'autres unités de CAMH comme celle chargée de la planification des installations, fournira du personnel ainsi que des services de coordination et d'administration au Groupe de travail sur les limitations personnelles.

Annexe 2

Mandat et composition du Comité du plan d'accessibilité

But

1. Déterminer et passer en revue les mesures que CAMH doit prendre pour satisfaire aux exigences de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) en tenant compte de ses engagements à l'égard de la diversité.
2. Superviser l'élaboration du plan d'accessibilité de CAMH, qui doit être rendu public tous les ans, au plus tard le 30 septembre.
3. Mettre au point et maintenir un mécanisme permettant de surveiller la mise en œuvre du plan d'accessibilité annuel, revoir ce mécanisme tous les ans et élaborer un plan de communication pour faire connaître le plan au public.

Hiérarchie

Le Comité du plan d'accessibilité relève du vice-président à la direction, Services corporatifs, qui présentera le plan à l'équipe de direction aux fins d'examen. Le plan sera ensuite transmis au conseil d'administration aux fins d'approbation.

Responsabilités

- Élaborer un plan d'action afin de repérer les obstacles, tels que définis dans la LPHO, et s'assurer que CAMH élabore et met en œuvre le plan annuel.
 - Superviser et appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'accessibilité annuel de CAMH.
 - S'assurer que le comité rend des comptes, qu'il est inclusif et que les résultats de ses travaux sont communiqués de façon efficace.
-

Composition

Mary Anne Quance, coordonnatrice du plan d'accessibilité, planification des installations

Amer Shafei, chef, planification des installations

Yuri Mah, chef, réaménagement

Danielle Myers, directrice, télécommunications

Noelle Brigden, chef, planification générale et soutien, Groupe de gestion de l'information

Hing Tse, consultante, Bureau des programmes sur la diversité (affectée au Groupe de travail sur les limitations personnelles)

Paula Podolski, chef, Programme de psychiatrie générale

Diane Capponi, coordonnatrice, emploi destiné aux clients, service des ressources humaines

Manuel Gitterman, directeur des opérations, Politiques, éducation et promotion de la santé

Représentants du Groupe de travail sur les limitations personnelles, y compris des membres de la collectivité

Lien avec le Groupe de travail sur les limitations personnelles

Communiquer et collaborer de façon permanente avec le Groupe de travail sur les limitations personnelles, qui assure un leadership et fournit aide et conseils en matière de handicaps visibles et invisibles à l'appui des programmes sur la diversité mis en œuvre par CAMH.

Le consultant du Bureau des programmes sur la diversité (qui s'occupe de la dotation en personnel du Groupe de travail sur les limitations personnelles) et le chef de projet, planification des installations, siègent au Groupe de travail sur les limitations personnelles et au Comité du plan d'accessibilité et assurent la communication entre ces deux entités.

Réunions

Les membres du Comité du plan d'accessibilité se réuniront au moins une fois tous les trimestres et au besoin, à la discrétion du coordonnateur du plan d'accessibilité.

Les réunions trimestrielles sont prévues pour le deuxième jeudi de septembre, décembre, mars et juin ou selon le calendrier établi par le coordonnateur du plan d'accessibilité.
